dre place sur les bancs de la majorité ministérielle, et, pendant six ans, vota avec persévérance toutes les propositions du gouvernement : la mise en état de siége de Paris en 1832 ; en 1834, les lois de septembre, les dotations des princes de la famille royale, etc. Il fut nommé, en 1833, rapporteur de la commission du budget et fit preuve d'une compétence financière si remarquable, qu'il fut chargé encore du rapport en 1834 et en 1835. Il fut, en outre, rapporteur de diverses lois qui touchaient aux finances. Au mois de mars 1837, à l'époque de la formation du ministère Molé, il passa dans l'opposition.

Lorsque M. Thiers devint chef du cabinet, en mars 1840, il donna à M. Gouin le portefeuille du commerce. Le 29 octobre de la même année, celui-ci se retira avec ses collègues devant le ministère Guizot et repassa à l'opposition.

En 1844, lorsque la mort de Jacques Laffitte laissa vacante la direction de la caisse commerciale d'escompte qu'il avait fondée, M. Gouin se mit à la tête de cette difficile entreprise ; il la dirigea péniblement jusqu'en 1848. La révolution du 24 février porta à cette banque un coup décisif : elle suspendit ses payements, et M. Gouin ne put en empêcher la ruine complète. Il se présenta alors aux électeurs du département d'Indre-et-Loire pour la Constituante et fut élu par 43,000 voix. Il prit place dans les rangs de la droite modérée, qui représentait « la cause de l'ordre. » Il soutint avec persévérance les actes du général Cavaignac, et, plus tard, la politique du prince Louis-Napoléon. Réélu à l'Assemblée législative, il y fit toujours partie de la commission du budget. Il compta au nombre des députés les plus dévoués à l'Elysée. En 1852, puis en 1857, en 1863, en 1868, il fut de nouveau élu député par son département. Dans la dernière de ces législatures, il fut nommé vice-président de la Chambre, et, le 17 novembre 1867, il fut fait sénateur. Ce fut la fin de la carrière politique de M. Gouin.

Son fils était maire de Tours lorsque le siége de M. Gouin devint vacant au Corps législatif. M. Gouin fils se présenta pour le remplacer ; mais l'administration le combattit et le fit échouer. Après la révolution du 4 septembre 1870, malgré ses attaches avec le gouvernement déchu, M. Gouin fils redevint maire de Tours et seconda dans ses efforts la délégation de la Défense nationale, qui était venue siéger dans cette ville. Au mois de janvier 1871, lorsqu'un corps de 8,000 Prussiens vint occuper Tours, M. Gouin sut se montrer aussi ferme que digne. Lors des élections du 8 février suivant, les électeurs d'Indre-et-Loire envoyèrent M. Gouin siéger à l'Assemblée nationale. Le maire de Tours a constamment voté dans cette chambre pour la politique de M. Thiers, l'ancien collègue de son père.

GOUINE s. f. (goui-ne — Chevallet dérive ce mot du germanique : anglo-saxon *cwen*, femme, *cven*, femme de mauvaise vie, prostituée ; gothique *quino*, *qwino*, femme ; scandinave *qwinna;* ancien allemand *quena*, femme, *quaenanessi*, libertinage. L'anglais a conservé *queen* pour signifier la femme du roi, la reine, et *quean*, une prostituée. Ce nom germanique de la femme correspond exactement au sanscrit *gaya*, *gani*, *ganika*, épouse et femme ; zend, *gena;* persan, *gan*, *zan;* arménien, *gin;* grec, *gunê;* irlandais, *gean;* ancien slave, *jena*, de la racine sanscrite *gan*, engendrer, enfanter, mettre au monde. Le nom de la femme serait ainsi devenu synonyme de prostituée, exactement comme chez nous les mots *fille* et *garce*. L'étymologie de Chevallet nous paraît préférable à celle de Diez, qui tire *gouine* du radical *gaud*, du latin *gaudere*, se rejouir). Pop. Femme de mauvaise vie : *Il ne fréquente que des* GOUINES.

GOUJAT s. m. (gou-ja — rad. *gouge*). Valet d'armée : *Pison arme les* GOUJATS *et les déserteurs.* (D'Ablanc.) *La vanité est si ancrée dans le cœur de l'homme, qu'un soldat, un* GOUJAT, *un cuisinier, un crocheteur se vante et veut avoir ses admirateurs, et les philosophes mêmes en veulent.* (Pasc.) *Si le roi se fâche, le coup de pied qu'en reçoivent ses courtisans se rend et se propage jusqu'au dernier* GOUJAT. (Helvét.)

. . . Tout bien considéré,
Vaut mieux *goujat* debout qu'empereur enterré.
LA FONTAINE.

—Par dénigr. Homme grossier, sans mœurs : *Le duc d'Elbœuf, qui épousa, sous Louis XIV, la fille aînée du maréchal de Vivonne, était appelé dans sa maison même le* GOUJAT, *tant sa conduite était indécente avec les femmes et familière avec les valets.* (Mme de Caylus.)

— Techn. Ouvrier d'un feu d'affinerie qui est chargé des travaux les plus secondaires.

— **Encycl.** Les *goujats* ou *goujarts* furent d'abord des non-combattants, chargés d'entretenir les objets d'habillement des soldats, de leur préparer à manger, de nettoyer leurs habitations et de porter leurs armes. Sous le règne de Philippe-Auguste, les *goujats* étaient des paysans armés qui suivaient l'infanterie et que l'on a souvent confondus avec les piquichins, les wétaux et les bideaux. Au XIe et au XIIe siècle, une grande partie des *goujats* de l'armée formèrent des corps d'aventuriers et commirent de grands désordres. Depuis cette époque, les *goujats* n'ont plus cessé d'être des valets. Lorsque la noblesse, comme dit Brantôme, commença à *se jeter aux piques*, c'est-à-dire à entrer dans l'infanterie, les gentilshommes qui y étaient comme simples soldats eurent chacun son valet ; il y en eut même qui eurent plusieurs *goujats*. Mais l'ordonnance de 1570 n'en permit qu'un seul. Plus tard, sous le règne de Charles IX et sous celui de Henri III, on ne reconnut plus qu'un *goujat* pour trois soldats.

On appelait aussi quelquefois *goujats* les palefreniers des chevaux de bât, et même, au siècle dernier, on ne comprenait plus ce mot que dans ce sens. Les *goujats* n'étaient pas seulement des domestiques, c'étaient souvent des aspirants soldats.

GOUJET (l'abbé Claude-Pierre), écrivain français, né à Paris en 1697, mort en 1767. Il fit ses études chez les jésuites et au collége Mazarin. Les *bons* Pères, appréciant les heureuses aptitudes littéraires de leur élève, tentèrent, mais en vain, de l'accaparer. Goujet a dit, dans ses *Mémoires*, qu'il croyait « avoir reçu une grâce du ciel en échappant aux jésuites. » Mais, par une autre grâce du ciel, sans doute, il reçut les ordres mineurs, entra dans la congrégation de l'Oratoire, et, bientôt après, devint chanoine de Saint-Jacques-l'Hôpital. Il avait soutenu des principes que condamnait la bulle *Unigenitus*, et il adhéra ensuite à l'acte d'appel du cardinal de Noailles contre cette bulle. Goujet fut un des fervents apôtres du diacre Pâris, et, étant atteint de la pierre, il s'adressa à lui pour obtenir sa guérison. Il composa même, en faveur des miracles opérés au cimetière Saint-Médard, une *Requête au roi*. Dès lors, le cardinal Fleury le tint pour suspect, et quand notre abbé voulut publier son *Supplément au Dictionnaire de Moreri*, le ministre exigea de lui qu'il changeât certains articles. Le cardinal Fleury l'empêcha même d'être nommé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et s'opposa à ce qu'il fît partie de la rédaction du *Journal des savants*. Ayant obtenu, en 1737, un prix de l'Académie des belles-lettres pour son *Mémoire sur l'état de la littérature depuis la mort de Charlemagne jusqu'à celle du roi Robert*, il se vit repoussé au concours suivant, et toujours par les intrigues du ministre. Il fut aussi entravé dans sa continuation de la *Bibliothèque ecclésiastique* de Dupin. Comme il s'y montrait peu favorable aux jésuites, on a tout lieu de croire que ceux-ci furent pour quelque chose dans les embarras suscités à l'auteur. Cependant l'abbé Gouget trouva un protecteur dans le comte d'Argenson, qui, sur le désir du ministre, lui proposa d'écrire un ouvrage étranger aux idées jansénistes. On s'arrêta au plan d'une *Histoire littéraire de la France*, conçu par M. Chauvelin, ministre d'Etat. Goujet se mit à l'œuvre et conduisit cet immense travail jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Ce livre, qui est depuis un siècle la base de tous les travaux entrepris sur notre histoire littéraire, n'enrichit pas l'abbé Goujet ; car nous le voyons, à la fin de sa vie, obligé de vendre sa bibliothèque pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. La nécessité de se séparer de ses chers livres lui causa une vive émotion, et bientôt après il mourut frappé d'apoplexie.

Parmi les écrits du laborieux oratorien, nous citerons : *Bibliothèque française* ou *Histoire littéraire de la France* (Paris, 1740 et ann. suiv., 18 vol. in-12 ; les tomes XIX XX et sont restés manuscrits) ; *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques, pour servir de suite à celle de Dupin* (Paris, 1736, 3 vol. in-8o), ouvrage inachevé ; *Mémoire historique et littéraire sur le Collége royal de France* (Paris, 1758, in-4o ou 3 vol. in-12) ; *Supplément au Dictionnaire de Moreri* (Paris, 1749, 2 vol. in-fol.) ; *Origine et histoire de la poésie française et histoire des poëtes français avant Clément Marot* (in-4o) ; *Dissertations sur l'état des sciences en France depuis la mort de Charlemagne jusqu'à celle du roi Robert* (1737, in-12) ; *Histoire des inquisitions* (Cologne [Paris], 1752, 2 vol. in-12) ; *Histoire du pontificat de Paul V* (Amsterdam [Paris], in-12) ; *Mémoires historiques et littéraires de l'abbé Goujet*, ouvrage posthume publié par l'abbé Barral (La Haye [Paris], 1767, in-12). Il faut ajouter à cette liste un très-grand nombre de biographies et d'éloges historiques.

GOUJON s. m. (gou-jon — du lat. *gobio*, gr. *kôbios*, même sens). Ichthyol. Genre de poissons, de la famille des cyprinoïdes, voisin des tanches :

La tanche rebutée, il trouva du *goujon :*
Du *goujon!* c'est bien là le dîner d'un héron!
LA FONTAINE.

‖ *Goujon de mer*, Nom vulgaire des poissons du genre gobie.

— Fam. *Faire avaler le goujon à quelqu'un*, Le faire tomber dans un piége ; lui en faire accroire.

— Archit. Grosse cheville de fer qui relie le fût d'une colonne à sa base, ou le chapiteau au fût, ou deux autres pièces superposées.

— Techn. Cheville de fer qui sert à lier, à assembler plusieurs pièces de certaines machines. ‖ Goupille de fer qui réunit les deux portions d'une charnière. ‖ Morceau de bois rond qu'on met dans les trous des jantes pour les maintenir. ‖ Axe sur lequel tourne une poulie.

— **Encycl.** Ichthyol. Le genre *goujon*, formé aux dépens des cyprins, est essentiellement caractérisé par une tête large, avec la bouche placée en dessous et munie d'une paire de longs appendices charnus ou barbillons, situés à la base de la mâchoire inférieure ; les yeux placés très-près de la ligne du front ; des écailles assez grandes, larges et courtes ; des nageoires dorsale et anale étroites à leur base ; enfin, des dents pharyngiennes terminées en crochets et disposées sur deux rangs. Il comprend un petit nombre d'espèces, qui habitent les eaux douces du nord des deux continents. La France n'en possède qu'une espèce bien caractérisée, le *goujon* de rivière, vulgairement nommé, suivant les localités, *goujon*, *goeffon*, *goiffon*, *goffi*, *kressen*, *trigan*, *trégon*, *trogon*, etc. Sa forme toute particulière le fait aisément reconnaître. Il a le corps allongé, le dos arrondi, les flancs couverts de taches rondes ; la bouche munie de deux barbillons ; les nageoires dorsale et caudale marquées aussi de petites taches. Sa longueur ne dépasse guère 20 centimètres. Il présente des nuances très-agréables ; son dos est ordinairement d'un jaune fauve, passant quelquefois au brun, d'autres fois au bleu noirâtre ; le ventre est blanchâtre, à reflets jaunâtres ou argentins. Cette espèce présente, du reste, plusieurs variétés, caractérisées par des différences de coloration, par le volume de la tête, l'allongement du museau et le nombre des rayons des nageoires. Une de ces variétés a paru assez différente des autres pour que Valenciennes l'ait érigée en espèce, sous le nom de *goujon* à museau obtus. Une autre espèce, assez voisine de celle-ci, le *goujon* uranoscope, vit en Allemagne.

En hiver, les *goujons* vivent dans les lacs et les étangs ; mais ils recherchent surtout les endroits où viennent se décharger des rivières ou des torrents, parce qu'ils y trouvent une eau courante et d'une température plus basse. Ils paraissent, en effet, redouter les fortes chaleurs. On trouve encore le *goujon* dans les fonds tranquilles et tournoyants, pourvu qu'il y ait du sable, des galets ou des cryptes ; mais on ne le rencontre dans un endroit vaseux qu'à la première baisse d'une inondation, quand l'eau est trouble. Il quitte alors, non pas le grand courant, où il ne va jamais, mais les bords du fleuve, pour se réfugier dans quelque petit affluent et dans le canal des moulins.

Bien qu'il se tienne atterré comme le barbeau, on le voit venir quelquefois entre deux eaux, frétillant le long des roches.

Au printemps, les *goujons* gagnent de préférence les eaux courantes, claires et peu profondes, coulant sur le sable ou sur le gravier ; en automne, ils quittent les rivières et les cours d'eau pour revenir dans leurs stations lacustres. Eminemment sociables, ils vivent toujours en troupes nombreuses, où il y a, assure-t-on, un mâle seulement pour cinq ou six femelles. Ils se nourrisent d'insectes, de vers, de petits mollusques, qu'ils cherchent au fond de l'eau, en fouillant les graviers. Ils sont aussi fort avides des charognes, et il suffit d'en jeter une au fond de l'eau pour voir les *goujons* y venir en foule. Ils frayent dans les eaux courantes, depuis la mi-avril jusque vers la mi-août, mais surtout pendant les mois de mai et de juin. Ils déposent leurs œufs contre les pierres et les végétaux. Chaque mâle féconde plusieurs femelles. Les œufs sont petits et d'une teinte bleuâtre. L'incubation dure environ un mois. La croissance est rapide et atteint son terme à l'âge de trois ans.

La fécondité de ces poissons est prodigieuse ; aussi y a-t-il avantage à les multiplier dans les étangs pour servir de nourriture aux grandes espèces, telles que les truites, les carpes, les brochets, etc. Ils sont la proie de nombreuses espèces carnassières, soit dans leur propre classe, soit parmi les oiseaux aquatiques. Thompson dit qu'en Irlande, à la chute d'un moulin, le chien du meunier en dévorait de grandes quantités. Les *goujons* sont exposés, en outre, aux atteintes de vers intestinaux, du genre *filaire*, qui se logent dans leur cavité abdominale. Malgré toutes ces causes de destruction, ils sont encore si nombreux dans nos eaux douces, qu'on en fait des pêches très-abondantes. M. Carbonier a calculé que dans la Seine, entre les ponts de Bercy et de Passy, trente pêcheurs à l'épervier en prendraient annuellement un million d'individus, et qu'on en prendrait encore une égale quantité avec les autres engins.

Le *goujon* était bien connu des anciens. Galien en a parlé en termes élogieux, et Ausone vante beaucoup ceux qu'on prenait dans la Moselle. On pêche le *goujon* à l'hameçon ; il mord avec beaucoup d'empressement à l'appât. Sa croquante et savoureuse friture, que ne dédaignent pas les plus fins gourmets, fait la fortune d'une foule de restaurants qui s'adonnent à cette spécialité, et qui, pour cette raison, s'établissent le plus près possible des rivières.

Le *goujon* sert d'appât pour amorcer les haims destinés à la pêche des anguilles, qui en sont très-friandes ; il a la vie très-dure ; aussi convient-il beaucoup pour cet usage. Une pêche très-amusante consiste à mettre dans l'eau d'un ruisseau une carafe percée d'un trou, dans laquelle on a introduit un peu d'appât ; les *goujons* s'y introduisent et souvent la remplissent en peu d'instants. Par suite d'un préjugé assez bizarre, les pêcheurs de beaucoup de localités croient que le *goujon* donne naissance à l'anguille, et qu'il peut s'accoupler avec la perche.

— Techn. Les *goujons* employés dans la construction des machines sont des pièces taraudées aux deux extrémités, dont on se sert pour fixer une partie mobile et peu épaisse contre une autre fixe et plus épaisse. La partie intermédiaire est carrée ou hexagonale, pour qu'on puisse la serrer avec un instrument. Le plus souvent, les *goujons* reçoivent un écrou dont la face postérieure presse la pièce mobile que l'on veut rendre fixe provisoirement. Les couvercles de cylindres à vapeur sont attachés au cylindre lui-même au moyen de *goujons;* il en est de même des couvercles de tiroirs, ainsi que des foyers de locomotives que l'on relie à la chaudière. La partie taraudée que l'on a rendue fixe est très-difficile à enlever ; pour y arriver, on est le plus souvent obligé de faire sauter la tête extérieure, et de percer un trou dans le métal qui reste : cette ténacité provient de ce que, généralement, avant d'assujettir les *goujons*, on les entoure de minium, ou bien on les trempe dans de l'ammoniaque, pour augmenter leur adhérence contre le pas de vis intérieur.

GOUJON (Jean), sculpteur français, né à Paris vers 1515, tué le jour de la Saint-Barthélemy (24 août 1572). Il fit ses premières études en France et voyagea en Italie. A son retour, l'artiste dut se soumettre aux exigences d'une cour voluptueuse et assouplir son talent aux fantaisies de la mode régnante. Son premier ouvrage connu est un chef-d'œuvre que sans doute bien d'autres morceaux ignorés avaient précédé : c'est la statue désignée sous le nom de *Diane*, portrait allégorique de Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois. Cette statue décorait le portail du château d'Anet. Diane est représentée nue, couchée, un arc à la main, appuyée sur l'encolure d'un cerf ; sa coiffure est formée de tresses ornées de bijoux ; elle est accompagnée de ses chiens. Ce groupe est posé sur une espèce de vaisseau. La flatterie du sculpteur, qui avait ainsi transformé la favorite en déesse, lui valut la faveur de Diane et de son royal amant. Henri II le chargea des travaux de sculpture du château d'Anet, en même temps qu'il en confiait la partie architecturale à Philibert Delorme et qu'il en commandait les peintures décoratives à Jean Cousin.

Jean Goujon embellit de même le château d'Ecouen, l'hôtel Carnavalet, célèbre plus tard pour avoir été la résidence de Mme de Sévigné ; l'Hôtel de ville, où il sculpta les *Douze mois de l'année* dans des panneaux de bois ; la porte Saint-Antoine, qu'il décora de quatre délicieux bas-reliefs : la *Seine*, la *Marne*, l'*Oise* et *Vénus sortant des ondes*, morceaux qui sont maintenant au Louvre, après avoir quelque temps figuré sur la façade de la maison de Beaumarchais ; pour l'église des cordeliers, il sculpta un bas-relief admirable, la *Déposition :* deux disciples déposent sur le sol le corps du Christ descendu de la croix ; l'un d'eux est vu de dos et agenouillé ; Madeleine et les deux Marie sont groupées dans une attitude de douleur accablée ; saint Jean soutient, au fond, la mère de Jésus évanouie. Enfin, on doit à Jean Goujon la fontaine des Nymphes, dite des Innocents, commencée sous François Ier et achevée seulement sous Henri II. Elle se trouvait d'abord à l'angle des rues Saint-Denis et aux Fers (1550) ; on la plaça plus tard (1788) au milieu du cimetière des Innocents. Elle est aujourd'hui dans le square du même nom. Selon le chevalier Bernin, « cette fontaine est le plus beau morceau de France, tant pour la juste proportion entre l'architecture et les figures (chose fort rare) que pour la délicatesse qui règne partout. » « Voyez, dit Diderot, ces naïades abandonnées, molles et fluantes, de Jean Goujon. Les eaux de la fontaine des Innocents ne coulent pas mieux, les symboles serpentent comme elles. » Tout est harmonieux et paraît grand dans un petit espace ; les reliefs et les raccourcis sont le chef-d'œuvre du genre. Il en est de même des décorations extérieures de l'hôtel Carnavalet. Sur la porte principale, dans un cartouche, deux enfants superbes soutiennent les armoiries de la maison ; des bas-reliefs, représentant la *Force* et la *Vigilance*, occupent les trumeaux. Mais c'est principalement au Louvre que le maître a déployé toutes les richesses de son génie. Dans la salle des cent-suisses, aujourd'hui galerie des Antiques, on admire cette belle tribune, toute constellée d'ornements et soutenue par quatre cariatides de 4 mètres de haut ; c'est une de ses œuvres capitales. Dans la cour de François Ier, la partie sculpturale due à son ciseau est encore plus digne d'attention. Cette immense frise, où s'enroulent, au milieu de gracieux festons, des enfants rieurs d'une élégance et d'une grâce exquises, est un des meilleurs morceaux de la sculpture française ; sa vue rappelle immédiatement les frises de l'arc de Titus, de la place Nerva. Les frontons circulaires qui couronnent les corps avancés sont remplis par des figures de demi-relief, Mercure, l'Abondance, et, au milieu, deux génies supportent les armes du roi. Les entre-pilastres de l'attique sont séparés par des trophées d'esclaves enchaînés et de figures allégoriques ; tout ce travail est admirable. Les lignes de l'architecture qui entoure et encadre ces divers morceaux les complètent avec tant de bonheur, qu'il est difficile de croire que Jean Goujon ne soit pas l'auteur unique du plan d'ensemble. Il est donc permis de croire, comme on y est encore autorisé par la fontaine des Innocents, qu'il a construite à lui seul, qu'il fut aussi éminent architecte qu'excellent statuaire. Il était également graveur en médailles ; car la Bibliothèque nationale possède de ce maître quelques pièces d'une grande pureté, frappées en l'honneur de Catherine de Médicis.

Tel est à peu près l'œuvre de Jean Goujon. Il y aurait sans doute ajouté de nouvelles pages, si une mort tragique n'eût brisé sa carrière ; il fut enveloppé, le jour de la Saint-Barthélemy, dans le massacre des huguenots, ses coreligionnaires. Comment a-t-il péri ? L'histoire est absolument muette et aucun document n'a jeté un jour certain sur la fin du grand artiste. Une tradition le fait mourir, atteint d'un coup d'arquebuse, sur les échafaudages de la cour du Louvre, où il travaillait ; une autre assigne comme lieu de sa mort le cimetière des Innocents, où il aurait été retoucher quelques parties de son admirable fontaine. C'est assez invraisemblable ; car cette œuvre était achevée depuis vingt ans, et l'artiste aurait bien mal choisi son heure. Le plus probable est qu'il mourut obscurément assassiné, puis fut jeté à l'eau, comme la plupart des victimes de cet odieux guet-apens. La légende seule a sans doute poétisé sa mort, en le montrant frappé le ciseau à la main.

On peut voir au Louvre les bas-reliefs de l'ancienne porte Saint-Antoine et celui de la *Mort et la Résurrection;* ce beau groupe a pour motif une nymphe endormie, devant laquelle un génie renverse le flambeau de la vie, tandis que, sur l'arrière-plan, des faunes, des satyres et des dryades forment un concert de leurs instruments ; un *Christ*, aussi en bas-relief, remarquable par la pureté du dessin ; les *Bronzes* qui ornaient la porte d'entrée du château d'Anet et les *Lambris* sculptés de la chambre à coucher de Diane de Poitiers ; enfin, le groupe de *Diane chasseresse*, qui valut à l'artiste les faveurs du modèle et de son royal amant. Le château de la Malmaison possède une perle sculpturale ; c'est une autre *Diane chasseresse* de Jean Goujon, mais représentée d'une autre façon : elle est debout, son arc à la main et prête à s'élancer sur un animal ; la pose en est fort belle et les draperies d'une légèreté extraordinaire.

Miel dit que ce fut Goujon qui exécuta les planches de la traduction de Vitruve, par Martin. Ce qu'il y a de plus curieux dans ce volume, c'est un petit opuscule, imprimé à la suite de la traduction et signé : *Jehan Goujon, studieux d'architecture*. Cet écrit est d'une grande concision ; tout y est substantiel. « Langage superflu, dit l'auteur, est ennuyeux à toutes gens de bon entendement. » Il y démontre, par l'exemple de Raphaël et de Michel-Ange, que, pour devenir un grand artiste, il ne faut pas négliger la culture des lettres et des sciences, et que « c'est à cause que ces deux maîtres se sont tant curieusement délectés à poursuyvre ce noble subject, que leur immortelle renommée est espandue parmi toute la circumférence de la terre. » Il déclare enfin « que tous les hommes qui n'ont point estudié les sciences ne peuvent faire œuvres dont ils puissent acquérir guère grande louange, si ce n'est par quelque ignorant ou personnage trop facile à contenter. » On voit par cet écrit que Jean Goujon comprenait les véritables conditions de l'art et qu'il connaissait les qualités que doit posséder un artiste.

Ce que Jean Goujon a de remarquable, c'est un sentiment exquis de l'élégance et de la grâce féminine ; de plus, personne n'a su rendre comme lui les formes luxuriantes de l'enfant et les allures élancées de la jeunesse. A ces qualités précieuses, il joint l'instinct de la décoration monumentale ; mais il la conçoit à sa manière et d'une façon originale. Il y a du caractère, de la poésie, un sentiment profond de l'art dans ses sculptures d'ornementation ; on n'y verra jamais la trace, le souvenir, même déguisé, d'aucun maître, d'aucune école, d'aucune tradition. Chez lui, tout est marqué au coin d'une personnalité grande et forte, et ce n'est pas sans raison que, dans les livres d'art, son œuvre est désigné par ces mots : *Sculpture Jean Goujon*.

Malgré ses éminentes qualités, ce maître ne doit pas être aveuglément suivi par l'artiste ; l'imitation de son faire si achevé ne serait pas sans péril. Tel est du moins l'avis de Gustave Planche. « Si le chef glorieux de l'école française, dit ce critique, se recommande à tous les bons esprits par l'élégance, par la souplesse, par l'expression tantôt fine, tantôt grave de ses figures, par les lignes ingénieuses et variées des draperies ; s'il paraît avoir touché les dernières limites de la grâce dans les nymphes de sa fontaine, ce n'est pas à dire, malgré l'étonnante réunion de ces rares mérites, qu'il soit à l'abri de tout reproche. La grâce de ses figures n'est pas toujours exempte d'afféterie, comme on peut s'en convaincre sans sortir de la cour du Louvre. Le jet de ses draperies manque de simplicité ; dans son désir de donner de l'élégance et de la souplesse au torse et aux membres de ses femmes, il ne s'arrête pas toujours à temps ; il lui arrive de poursuivre avec trop d'obstination l'application d'un principe excellent, l'exagération des distances qui séparent les différentes parties du corps humain... Il y a dans les meilleures œuvres de ce maître quelque chose que le goût a le droit de discuter, que la raison refuse parfois d'accepter. C'en est assez pour ne pas recommander l'étude exclusive de Jean Goujon... Ce n'est ni à Michel-Ange ni à Jean Goujon qu'il faut se fier pour l'expression pure et savante de la forme humaine : ces deux artistes puissants ont sans doute interprété la nature d'une manière éloquente ; mais la langue qu'ils parlent si habilement n'est pas toujours assez simple, assez sévère... Toute imitation servile est frappée de stérilité. Quoique Phidias soit au-dessus de Jean Goujon, il ne faut pas plus copier Phidias que Jean Goujon, car ce serait le plus sûr moyen de n'égaler ni l'un ni l'autre. Il faut se fier à l'art grec, consulter discrètement l'art moderne et ne jamais oublier l'étude du modèle vivant, que Phidias et Jean Goujon n'ont jamais oubliée. »

GOUJON (Louis-Joseph-Marie-Achille), homme politique et écrivain français, né à Amiens en 1746, mort vers 1810. Avocat au moment où la Révolution éclata, il fut élu procureur syndic à Beauvais, puis membre de l'Assemblée législative, où il se montra peu favorable à la plupart des réformes demandées. A l'expiration de la session, il ne fut pas réélu et passa le reste de sa vie à s'occuper de travaux littéraires et scientifiques. Nous citerons de lui : *Coriolan chez les Volsques*, tragédie en trois actes (1800) ; *Mémorial forestier* (1801-1802, 2 vol. in-8o) ; *Des bois de construction navale* (1803, in-12) ; *Tableau historique de la jurisprudence romaine* (1803, in-12) ; *De l'étude du droit* (1805, in-8o). — Son fils, Abel GOUJON, littérateur, né vers 1795, fonda une maison de librairie à Saint-Germain-en-Laye, et composa, entre autres écrits : *Histoire de la ville et du château de Saint-Germain* (1815) ; *Manuel de l'homme du bon ton* (1821, in-12) ; *Petit manuel de la politesse* (1822).

GOUJON (Jean-Marie-Claude-Alexandre), conventionnel montagnard, né à Bourg-en-Bresse le 13 avril 1766, mort par suicide le 29 prairial an III (17 juin 1795). Fils d'un directeur de la poste aux lettres, il entra dès l'enfance dans la marine et assista, à l'âge de douze ans, au combat d'Ouessant. Il navigua pendant huit années encore, et se pénétra de l'horreur de l'oppression et du sentiment de la justice, en voyant les nègres des colonies courbés sous le fouet de leurs maîtres. Quelques années plus tard, on le retrouve fixé aux environs de Paris, uni d'amitié avec Tissot, le futur académicien, dont plus tard il épousa la sœur, étudiant avec persévérance et cherchant la solution des grands problèmes qui agitent le monde. Il écrivit, sur un sujet mis au concours par l'Académie de Dijon : *De l'influence de la morale des gouvernements sur celle des peuples*. Ce morceau, qui fut mentionné favorablement, est empreint d'un mâle enthousiasme, d'un profond amour de la justice et de la liberté. Dès le début de la Révolution, le jeune Goujon se prononça avec passion pour la grande régénération nationale, fut élu, en 1791, l'un des administrateurs du département de Seine-et-Oise, puis procureur général syndic, après le 10 août, enfin député suppléant à la Convention nationale. On lui offrit, en 1793, le ministère de l'intérieur, qu'il refusa pour entrer dans la commission des subsistances, où il rendit les plus grands services. Plus tard, un arrêté du comité de Salut public lui confia par intérim le portefeuille de l'intérieur, qu'il déposa peu de temps après pour venir siéger à la Convention, en remplacement du malheureux Hérault de Séchelles, dont il était le suppléant. Envoyé presque aussitôt en mission à l'armée de Rhin-et-Moselle, il s'illustra par son intrépidité dans cette mémorable campagne qui nous donna le Palatinat, rentra dans l'Assemblée après le 9 thermidor, et combattit dès lors la réaction croissante avec son énergie et sa droiture accoutumées. Il s'éleva courageusement contre les attaques dont les membres des anciens comités de gouvernement étaient l'objet de la part de Lecointre, dénonça les persécutions dirigées contre les patriotes, vota seul contre le décret qui rappelait dans la Convention les députés signataires de la protestation contre le 31 mai, et, lui qui n'avait eu aucune part aux actes de la Terreur, demanda l'interdiction de cette dénomination de *terroristes*, à l'aide de laquelle les réacteurs proscrivaient les meilleurs citoyens.

Au milieu de ces luttes incessantes, il ne voyait que trop, d'ailleurs, qu'il devenait chaque jour plus impossible d'arrêter le torrent de la réaction. Tissot rapporte que le mâle jeune homme nourrissait dès lors la pensée secrète de ne pas survivre à la chute de la liberté. Dans une maladie, que la tristesse et l'amertume prolongèrent en l'aggravant, il dit un jour à son médecin : « Je vois le sort que l'on prépare aux défenseurs de la liberté. Ami, montre-moi bien la place du cœur, afin que ma main ne se trompe pas s'il faut que l'égalité périsse. »

Lors de l'envahissement de la Convention, au 1er prairial an III (v. PRAIRIAL), Goujon, comme ses collègues de la Montagne, était étranger à cette émeute de la faim, dont on les accusa avec tant de mauvaise foi d'être les chefs. On connaît l'issue de cette journée. Arrêté avec plusieurs de ses collègues, Goujon fut transféré avec eux au fort du Taureau, puis ramené à Paris et condamné à mort. Ces hommes d'airain entendirent cette sentence inique sans proférer une plainte. Sur le rocher du Finistère, ils s'étaient juré de ne pas livrer leur tête au bourreau, de mourir fiers et libres comme ils avaient vécu. Au sortir de l'audience, au moyen de deux couteaux qu'ils tenaient cachés et qu'ils se communiquèrent à tour de rôle, tous les six se frappèrent au cœur, simplement, froidement, à la romaine. Goujon, Romme et Duquesnoy étaient morts sur le coup ; les trois autres survécurent assez pour être portés sanglants sur l'échafaud.

Goujon, qui n'avait que vingt-neuf ans, était une belle intelligence et un grand cœur ; ses mœurs étaient austères, et son dévouement à la cause populaire et à la République avait le caractère enthousiaste de la foi. Il était de haute taille, avec la physionomie la plus noble et la plus douce. Il laissait une veuve et un jeune enfant.

Un *Hymne* de mort, énergique et touchant, composé par lui au fort du Taureau, sa *Défense* et quelques opuscules ont été publiés par Tissot dans son intéressante notice : *Souvenirs de la journée du 1er prairial an III* (1800, in-12).

GOUJON (Alexandre-Marie), littérateur et officier français, frère du précédent, né à Dijon vers 1776, mort en 1823. Elève de l'Ecole polytechnique, il en sortit, en 1798, pour devenir lieutenant d'artillerie, fit les campagnes de Hollande, d'Autriche, de Prusse, d'Espagne, etc., et fut licencié avec le grade de capitaine en 1815. Goujon se fixa alors à Paris, où il s'adonna à des travaux littéraires. Alexandre Goujon avait épousé la fille de Tissot, l'ami de son frère aîné, le conventionnel. Il a publié, entre autres écrits : *Table analytique et raisonnée des matières contenues dans les œuvres complètes de Voltaire* (Paris, 1819), travail très-estimé et que Jay qualifie de *travail de bénédictin; Bulletins officiels de la Grande Armée* (1820-1821, 4 vol. in-12) ; *Pensées d'un soldat sur la sépulture de Napoléon* (1821) ; *Tablettes chronologiques de la Révolution française* (1823). On lui doit, en outre, des poésies légères et de nombreux articles dans les *Fastes civils de la France*, etc.

GOUJON (Jean-Jacques-Emile), astronome français, né à Paris en 1823, mort en 1856. Admis comme élève astronome à l'Observatoire de Paris en 1841, il devint astronome adjoint en 1854 et astronome en 1856. Pendant quinze ans, ce laborieux savant a pris part aux observetions méridiennes régulières, a calculé les éléments d'un grand nombre de planètes, a découvert une comète (1849), démontré la périodicité de la comète trouvée par M. Brorsen, a observé à Dantzig une éclipse totale de soleil (1851) et déterminé avec M. Liais l'état magnétique de l'Observatoire de Paris. Les *Comptes rendus de l'Académie des sciences* contiennent un certain nombre de notes de Goujon.

GOUJONNÉ, ÉE (gou-jo-né) part. passé du v. Goujonner : *Pièce de bois* GOUJONNÉE.

GOUJONNER v. a. ou tr. (gou-jo-né — rad. *goujon*). Techn. Fixer au moyen de goujons, de chevilles : GOUJONNER *deux pièces de bois.* GOUJONNER *des jantes.*

GOUJONNIER, IÈRE adj. (gou-jo-nié, iè-re — rad. *goujon*). Ichthyol. Qui ressemble ou qui se rapporte au goujon : *Les pêcheurs de la Seine appellent la gremille perche* GOUJONNIÈRE. (Valenciennes.)

— s. m. Pêche. Petit épervier dont les mailles sont très-serrées, et qui est propre à prendre du fretin, du goujon.

GOUJURE s. f. (gou-ju-re — rad. *goujer*). Mar. Cannelure, entaille destinée à recevoir les liens, les estropes des caisses de poulies, les caps de mouton, etc. ‖ *Goujure de chouquet*, Entaille faite aux bords par où passe la grande étague.

GOUL, rivière de France. Elle naît dans la montagne de Font-du-Goul (Cantal), baigne la charmante vallée de Raulhac, sépare le département du Cantal de celui de l'Aveyron, roule ses eaux mugissantes au fond de précipices affreux et se jette dans la Truyère après un cours de 52 kilom. Ses affluents principaux sont le Cambon, la Vauze et le Langayroux.

GOULAINE (BASSE-), village et comm. de France (Loire-Inférieure), cant. de Vertou, arrond. et à 8 kilom. de Nantes, près du canal de Goulaine ; 1,287 hab. Peulven élevé à 3m,60 au-dessus du sol, ayant 3m,20 dans sa plus grande largeur, sur une épaisseur de 0m,80. Le canal de Goulaine commence dans la commune de La Chapelle-Heulin, au petit port de Montru, traverse les marais de Goulaine et débouche dans la Loire au Gourdeau.

GOULAINE (HAUTE-), village et comm. de France (Loire-Inférieure), cant. de Vertou, arrond. et à 8 kilom. de Nantes ; 1,801 hab.

Haute-Goulaine était au moyen âge le siége d'une seigneurie considérable. Son château, longtemps considéré comme une des plus magnifiques résidences des bords de la Loire, fut fondé vers la première moitié du Xe siècle. « On y admire encore, dit M. Girault de Saint-Fargeau dans son *Histoire nationale*, deux salles avec des plafonds chargés de sculptures dorées et peintes en azur et dont les lambris présentent des restes d'une ancienne tapisserie de cuir, où les couleurs ont conservé l'éclat et la vivacité qu'elles avaient il y a plusieurs siècles. On y voit aussi une chambre où ont couché Henri IV et Louis XIV. Ce qui reste de cette demeure rappelle la grandeur de la famille qui l'habitait jadis. L'extérieur n'a pas été achevé ; une aile manque à sa régularité. Sur la porte en ogive d'une des tours on voit un buste de femme ; la tête est coiffée d'un casque et un poignard est rapproché du sein. C'est une Yolande de Goulaine qui, pendant l'absence de son père, défendit ce château contre les Anglais. Elle avait résisté plusieurs semaines ; les provisions manquaient aux assiégés ; il fallait se rendre. Elle préférait la mort, et allait se la donner, lorsque, du haut d'une tour, elle aperçut des hommes d'armes. C'était le sire de Goulaine qui les amenait. Avec ce renfort, il battit les Anglais, sauva sa fille et délivra le toit de ses pères. »

GOULARD (Thomas), chirurgien-major de l'hôpital militaire de Montpellier, né à Saint-Nicolas-de-la-Grave, près de Montauban, en 1720, mort en 1790. Il s'est fait connaître par la découverte de l'extrait de Saturne ou eau blanche, à laquelle on a donné le nom d'*eau de Goulard*. On a de lui : *Œuvres de chirurgie, avec un traité sur les effets des préparations de plomb* (1770, 2 vol. in-13).

GOULARD (Jean-François-Thomas), vaudevilliste français, né à Nîmes, mort vers 1830. Il fut administrateur des domaines de la couronne sous l'Empire et la Restauration, et fit partie du Corps législatif de 1810 à 1815. Goulard était membre des *Diners du Vaudeville*. On lui doit quelques chansons et quelques pièces de théâtre : *Agis* (1782), parodie en un acte ; *Cassandre mécanicien* (1783), comédie-parade en un acte ; *Florestan* ou la *Leçon* (1779), comédie en deux actes.

GOULARD (Eugène DE), homme d'Etat français, né à Versailles en 1808. Après avoir été avocat à Paris, il fut envoyé à la Chambre des députés en 1847, et à l'Assemblée législative en 1849 par le département des Hautes-Pyrénées. Ouvertement opposé à la politique du prince-président, il fut arrêté au 2 décembre et écroué à Mazas ; il rentra dès lors dans la vie privée et se tint à l'écart pendant toute la durée du second Empire. Les Hautes-Pyrénées l'envoyèrent à l'Assemblée de Bordeaux en 1871, et sa connaissance des questions commerciales le désigna à l'attention de M. Thiers, qui le chargea de diverses négociations diplomatiques avec l'Allemagne, notamment de résoudre, comme plénipotentiaire, les difficultés commerciales qui entravaient la signature du traité de Francfort. Il sut se tirer avec honneur de cette tâche délicate, et, après l'échange des ratifications, se rendit à Rome comme ambassadeur de France auprès du roi d'Italie. Il a été rappelé de ce poste pour recevoir le portefeuille du ministère du commerce, en remplacement de M. Victor Lefranc, nommé ministre de l'intérieur (6 février 1872). Presque aussitôt, il a succédé comme ministre des finances, à M. Pouyer-Quertier. Il a, en cette qualité, procédé aux opérations de ce colossal emprunt national de trois milliards (juillet 1872) dont l'incroyable réussite devait causer l'étonnement du monde entier et asseoir définitivement le crédit de la République. Appelé à présider le conseil général des Hautes-Pyrénées, dont il fait partie, M. de Goulard, en prenant place pour la seconde fois au fauteuil à la session d'août 1872 a déclaré qu'il est du devoir de tout bon citoyen de travailler à la consolidation de la République conservatrice « à laquelle, a-t-il dit, nous devons tous appartenir. »

GOULART ou **GOULARD** (Simon), théologien protestant, poëte et traducteur français, né à Senlis le 20 octobre 1543, mort à Genève le 3 février 1628. Ayant abandonné le droit pour la théologie, il se rendit à Genève en 1566, reçut l'imposition des mains, fut nommé pasteur de l'église de Chanci, et, en 1571, pasteur de l'église de Genève. Malgré l'affection qu'il inspira à ses ouailles, son ministère ne fut pas exempt d'orages. Un jour, du haut de la chaire de Saint-Gervais, à Genève, il ne craignit pas de traiter Gabrielle d'Estrées de courtisane, et le Conseil le condamna à huit jours de prison, sans compter la censure prononcée contre lui en plein consistoire. Goulart donna sa démission. Mais, après avoir rempli pendant quelques mois les fonctions de chapelain auprès de Catherine de Navarre (1600), et desservi un moment l'église de Grenoble, Goulart, de retour à Genève, fut élu président de la compagnie des pasteurs, en remplacement de Théodore de Bèze, qui venait de mourir (2 janvier 1607) ; mais il ne tarda pas à ressentir lui-même les symptômes avant-coureurs de sa fin. Il mourut peu de temps après. « Goulart, disent les auteurs de la *France protestante*, fut un de ces écrivains infatigables, dont la patience laborieuse a rendu aux lettres de très-grands services. » Son style, en effet, est simple et naturel ; ses observations judicieuses, son érudition très-vaste. La liste des ouvrages de Goulart comprend, entre autres écrits : la *Gaule française de F. Hotmann*, nouvelle traduction du latin en français (Cologne, 1574, in-8o) ; une traduction en vers français de *Discours de Grégoire Nasienzène contre les dissolutions des femmes fardées et trop pompeusement attifées, plus les regrets et désirs du même Grégoire Nasienzène* (1574) ; *Mémoires de l'Estat de*